



Pôles d'excellence rurale de 2e génération, seconde vague : 7 projets labellisés dans la région

jeudi 14 avril 2011, par [lpe](#)

150 projets viennent d'être labellisés "Pôle d'excellence rurale" par le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire Bruno Le Maire.

Pas moins de 461 candidatures ont été présentées, pour cette seconde vague de la 2e génération. Elles portent sur des projets d'investissement favorisant dans un cadre durable l'activité économique ou l'offre de services en fonction des problématiques de chaque territoire concerné.

En Poitou-Charentes, ont été labellisés début avril 2011 :



- Boisbuchet, Parc d'architecture et de design porté par le Centre international de recherche et d'éducation culturelle et agricole (16)
- La Pépinière d'Entreprises et Plateforme d'Innovation portée par la Communauté de Communes de Surgères (17)
- Valoriser l'environnement, moteur du développement économique, porté par la Communauté de communes de la Haute-Saintonge (17)
- Espace économique durable, porté par la Communauté de communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron (17)
- Création du pôle de santé du pays Thouarsais porté par le Syndicat du pays Thouarsais (79)
- La bio-construction d'atelier relais portée par le Pays Mellois (79)
- Dynamiser l'emploi rural en améliorant l'efficacité énergétique porté par la Communauté de communes du Pays Mélusin (86)

Par contre, le projet de "PER Circuits courts" de la Vienne porté notamment par le Conseil général n'a pas été retenu ; ci-après la réaction de Claude Bertaud, Président du Conseil général :

"Pour aider les éleveurs de la Vienne durement touchés par la crise de l'élevage tant ovin que bovin, mes Collègues Roland DEBIAIS et Yves GARGOUIL, Elus du Sud Vienne, ont engagé le Conseil Général dans ce projet, monté en étroit partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'ensemble des organisations professionnelles.

Notre objectif est d'offrir de nouveaux débouchés aux éleveurs de la Vienne en favorisant une

alimentation de qualité. La restauration collective, avec les repas dans les Collèges notamment, est directement concernée, car nous avons également la très forte volonté de renforcer la qualité des repas servis aux jeunes générations, avec des prix qui restent attractifs.

Le projet de Pôle d'Excellence Rural doit permettre au Conseil Général de bénéficier de financements nationaux et européens, et donc de réduire la facture des contribuables de la Vienne. Nous avons tout à gagner.

La décision que nous venons d'apprendre est loin de nous satisfaire. Nous allons reprendre l'action avec tous nos partenaires afin que ce projet essentiel pour l'avenir de notre filière élevage soit retenu. Je voudrais me réjouir de la décision prise pour le PER présenté par le Pays Mélusin pour le développement de la filière bois.

Le combat recommence demain."

Toutes les informations sur ce dispositif : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>

CR